

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Maurice Janetti à St Julien le Montagnier à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

| FORMATION PLENIERE | | |
|----------------------|-------------------------|---------|
| Nombre de membres | | |
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 85 | 29 + 14 | 43 |
| Total des voix : 128 | | |

Etaient présents :

18 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Christian GAUDEMARD : Allemagne en Provence ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Alin BURLE : Ginasservis ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Léa MEILLEURAT : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Gérard LAGARDE : Riez ; Nathalie BACQUART : Rougon ; Jean-Marc BERARD : Sillans la cascade ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN : Artignosc sur Verdon ; Francette ANDRIEU : Seillans.

3 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Georges BOTELLA et Marjorie VIORT.

1 représentante des départements (8 voix) : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

5 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Patrick VINCENTELLI : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; Gilles MEGIS : Durance Luberon Verdon agglomération.

Etaient représentés :

9 représentants ont donné pouvoir (2 voix chacun) : Elisabeth SACIER (Puimoisson) à Jacques AVANIAN ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAEMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Arlette RUIZ ; Jean-Charles CEIL (La Garde) à Nicole MOULIN ; Claude GUERIN (Peyroules) à Paul CORBIER ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER ; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) à Antoine FAURE ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI.

5 représentants ont donné pouvoir (1 voix chacun) : Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI ; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jean-Paul ROUX ; Jean-Marc MICHEL (Allos) à Jean-Marie PAUTRAT ; Claude CHAILAN (Lambruisse) à Bernard MAGNAN ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) à Gérard LAGARDE.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LES BUDGETS 2024
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON,
DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES
ET DES BUDGETS ANNEXES ASSOCIES

Vu la loi n° 2015-991 du 7 aout 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTRe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, les membres du Comité Syndical ont débattu ce jour, des Orientations Générales du Budget de l'exercice 2024 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire qui avait été joint à la convocation et rendu public sur le site internet du Parc du Verdon www.parcduverdon.fr

A l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024, suite aux débats et discussions, sur proposition du Président, les membres du comité syndical à l'unanimité décident de :

... / ...

1. **Alléger la mobilisation de l'équipe sur le renouvellement de la charte** qui entre en phase finale et identifier les pistes d'économie de temps pour les agents (consultations multiples internes/externes sans enjeux majeurs) pour :
 - Se reconcentrer sur les actions de terrain
 - **Démarrer le travail sur de nouveaux axes/projets stratégiques de la future charte** : comme la prise en compte du changement climatique (observation, prise de conscience à susciter, accompagnement), la reconnaissance de l'Opération grand site et le schéma d'accueil des lacs
2. **Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse des moyens du Syndicat**
 - Assurer nos engagements en finalisant les actions en cours pour lesquelles les financements sont acquis, et vite percevoir les subventions
 - Prêter une attention extrême à la trésorerie et la récupération des TVA/FCTVA des différents budgets
3. Pour lutter contre les effets de la crise économique/énergétique et de l'inflation :
 - **Favoriser les pratiques d'achat publics qui permettront des sources d'économie** sur les consommables et produits qui ont beaucoup augmenté (ex : achat groupé d'électricité marché national, achat de matériels et fournitures via la convention Région-UGAP, achats groupé avec les autres parcs ou EPCI du territoire ...)
 - **Poursuivre la mise en place des pratiques de réductions des consommations de fluides et d'énergie** développées fin 2022 (chauffage, déplacements, développement de la visio...), optimiser les surfaces utilisées (logements, antenne de Saint-André,) et les dépenses de fonctionnement des nouveaux bâtiments aménagés à Valx et au Point sublime
 - **Maitriser les investissements matériels** (ordinateurs, petits matériels) en allongeant la durée d'utilisation des acquisitions faites en 2022-2023 et essayer d'intégrer certains matériels dans des marchés de fournitures d'accès (téléphonie)
4. **Viser l'équilibre des budgets annexes des SPIC parkings et SPIC navettes**, pour cela :
 - Optimiser les dépenses (réduire la masse salariale et les coûts de fonctionnement en partageant les coûts entre services/Régie)
 - Maintenir les tarifs des parkings et des navettes
 - Réduire les périodes de services où la fréquentation est trop faible,
5. **Poursuivre la recherche de financements** via :
 - Le renouvellement de nos outils financiers actuels (outils contractuels européens)
 - Le **développement des partenariats privés** : rechercher des engagements pluriannuels (Crédit agricole...) et de nouveaux partenaires.
 - La réévaluation des coûts d'intervention à la journée des agents réalisant les services payants du parc notamment les **services payants** (ex sur la valorisation des patrimoines communaux)
6. A l'approche de la nouvelle charte :
 - Faire le choix de **poursuivre certaines missions devenues importantes ou stratégiques pour le parc et le territoire** (inventaires naturalistes, soutien du pastoralisme, mission qualité des eaux/nappes sous-terraines)
 - Et trouver les moyens de renforcer l'équipe administrative qui est à saturation compte tenu de l'augmentation du nombre d'actions et de nouveaux services, budgets etc., en lien avec l'**évolution des statuts et des cotisations** qui seront proposées au vote des collectivités en 2024
7. **Maintenir la motivation et la cohésion de l'équipe technique (travailler la convivialité et la solidarité** malgré le développement du télétravail ; développer la reconnaissance de l'implication et les mesures sociales (complémentaire santé...), évolution du règlement intérieur, lignes directrices de gestion...).

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

M. Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
 Après transmission en Préfecture
 Le _____
 et publication ou notification du

DEL24_02_CS1_01

